# **SECTEUR AUTHION**

#### Pollution des industriels et des collectivités

#### Rappel du programme de mesures

01B2 : réduire les rejets au milieu récepteur à l'étiage	Ensemble du secteur dans le département d'Indre-et-Loire
02C3 Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations de moins de 2000 EH	
08B6 08E1 Réduire les apports en pesticides par les collectivités et par les infrastructures publiques	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
- Elaborer des plans de désherbage communaux	
- Utiliser des techniques alternatives	

#### Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
02C3 Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations de moins de 2000 EH		Améliorer les performances épuratoires des stations d'épuration de RESTIGNE et de CHOUZE SUR LOIRE pour le phosphore	Suivre les études et la réalisation des travaux Instruire les demandes administratives (modification d'un récépissé de déclaration	DDT AELB CG DREAL DDPP SATESE Prefecture	Communes	Aides spécifiques de l'AELB sur les masses d'eau prioritaires (30%) Programme solidarité	2 (RESTIGNE) 3 (CHOUZE)
	Le Lathan et ses affluents (FRGR 2252)	Améliorer les performances de la station d'épuration de HOMMES	ou élaboration de prescriptions complémentaires)		Communes	urbain-rural (50%) Aides possibles du	
Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations de plus de 2000 EH	Le Changeon et ses affluents (FRGR 0450)	Etendre la capacité de la station d'épuration de BOURGUEIL et améliorer ses performances épuratoires	Imposer la réalisation des travaux par arrêté préfectoral si nécessaire		Syndicat d'assainissement du Bourgeuillois	conseil général	2
02D2 Améliorer les rejets industriels non raccordés	Le Changeon, le Lane et leurs affluents (FRGR 0450 et 0451)	Mettre au normes les rejets des installations viti-vinicoles	Contrôler le respect du règlement sanitaire départemental et mettre en œuvre les mesures administratives et pénales adaptées	DDPP ONEMA DDT DREAL Préfecture	Exploitants agricoles	Sans objet	1
08B6 08E1 Réduire les apports en pesticides par les collectivités et par les infrastructures publiques  - Elaborer des plans de désherbage communaux  - Utiliser des techniques alternatives	Ensemble du secteur dans le département d'Indre-et-Loire	Elaborer des plans de désherbage intégrant des techniques alternatives	Communiquer sur la mise en œuvre de plan de désherbage	DDPP AELB DDT ONEMA	Communes SAGE Authion	Aides de l'AELB (30% sur les études et l'acquisition de matériel alternatif)	2

#### <u>Plans d'eau</u>

Aucune mesure n'est proposée dans le programme de mesures et il n'apparaît pas nécessaire d'en retenir au niveau départemental.

## Pollutions d'origine agricole

#### Rappel du programme de mesures

08D2 : Equiper les exploitations agricoles pour maîtriser les pollutions ponctuelles par les pesticides	Mesure non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
08B2 : améliorer l'animation/coordination à une échelle de bassin-versant dans le domaine agricole	Bassin-versant du Lathan
08E30 : Améliorer les pratique agricoles	
- Implanter des cultures intermédiaires en période de risque	
08E30 : Améliorer les pratique agricoles	Bassin-versant du Changeon et du Lane
- Améliorer les pratiques agricoles de fertilisation	
- Limiter les transferts par des dispositifs tampons	
- Améliorer les pratiques agricoles pesticides et/ou utiliser des techniques alternatives	
- Faire évoluer les systèmes de production (agriculture biologique, systèmes fourragers économes en intrants)	

Mars 2011

#### Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau	Action	Rôle de la MISEN	Services	Maître d'ouvrage	Aides financières	Priorité
	concernées			concernés	(pressenti ou déclaré)		
08D2 : Equiper les exploitations agricoles pour maîtriser les pollutions ponctuelles par les pesticides		1		DDT AELB DREAL DRAAF	Exploitants agricoles	Plan végétal environnement (Etat)	1

## <u>Hydrologie</u>

## Rappel du programme de mesures

09D2 09F1 09F4 : Réduire les prélèvements estivaux pour l'irrigation - Economiser l'eau - Mettre en place des mesures agricoles environnementales de limitation de l'irrigation	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
- Mobiliser des réserves de substitution	
- Diminuer l'impact des prélèvements	

## Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
09D2 : Réduire les prélèvements estivaux pour l'irrigation - Economiser l'eau - Mettre en place des mesures agricoles environnementales		Former les exploitants agricoles à l'utilisation de techniques d'optimisation de l'irrigation (mise en place de sonde, connaissance de la réserve utile de sol)	Suivre les actions réalisés par le maître d'ouvrage	DDT AELB ONEMA	Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire Association des irrigants	Aides de l'AELB (économies d'eau, conseil en irrigation et réseau d'acquisition de données)	1
		Mettre sous pression le réseau d'irrigation issu de la prise d'eau de SAINT-PATRICE (installer un réseau enterré)	Suivre les travaux réalisés par le maître d'ouvrage	ONEMA	Entente inter- départementale du bassin de l'Authion	Sans objet	2
09E1 : Mettre en place une gestion volumétrique collective Mettre en place un dispositif de suivi et de contrôle	Ensemble des masses d'eau du secteur	Définir un volume prélevable sur le bassin-versant de l'Authion (1) et mettre en œuvre une gestion collective via un organisme unique (2) (disposition 7C1 du SDAGE)	Suivre les travaux de la CLE Authion sur la définition des volumes prélevables Instruire la demande de prélèvement déposée par l'organisme unique	DDT AELB DREAL ONEMA Préfecture		Aides de l'AELB à la mise en œuvre de SAGE et d'organismes uniques Conseil généraux et régionaux	1

## <u>Morphologie</u>

## Rappel du programme de mesures

13A2 : Restaurer la morphologie du lit mineur pour restaurer les habitats aquatiques	Le Changeon et le Lane
13B1 13B2 13B3 : Intervenir sur les berges et la ripisylve	
- Gérer les espèces envahissantes, restaurer	
- Restaurer par génie végétal, retalutage et stabilisation des berges, plantations	
13C2 13C3 : Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants	
- Améliorer la gestion hydraulique, modifier les ouvrages, créer des vannes de fond, aménager des passes à poissons	
13D1 : améliorer la connectivité latérale	
- Reconnecter et restaurer des bras morts, prairies humides, créer des frayères à brochet	
13E1: Restaurer la fonctionnalité des rivières et de leurs annexes	

#### Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau	Action	Rôle de la MISEN	Services	Maître d'ouvrage	Aides financières	Priorité
	concernées			concernés	(pressenti ou déclaré)		
13A2 : Restaurer la morphologie du	Le Changeon, le Lane et	Finaliser l'étude bilan du précédent	Suivre l'étude bilan réalisée par le maître	<b>DDT</b> CG AELB	Syndicat intercommunal	Aides de l'AELB, du	1
lit mineur pour restaurer les habitats	leurs affluents (FRGR	contrat restauration-entretien et	d'ouvrage	DREAL ONEMA	d'aménagement des	conseil général et du	
aquatiques	0450 et 0451)	mettre en œuvre un nouveau contrat	Instruire la déclaration d'intérêt général	Fédération de	cours d'eau du bassin	conseil régional dans	
13B1 13B2 13B3 : Intervenir sur les	<b>,</b>	territorial sur le Changeon, le Lane	nécessaire à la mise en œuvre du contrat	pêche	de l'Authion	le cadre d'un contrat	
berges et la ripisylve		et leurs affluents	territorial			territorial	
- Gérer les espèces	Le Lathan et ses	Faire émerger un contrat territorial	Accompagner le maître d'ouvrage pour la	<b>DDT</b> CG AELB	Syndicat de curage du		2
envahissantes, restaurer	affluents (FRGR 2252)	sur le Lathan	réalisation d'une étude préalable à un	DREAL ONEMA	Lathan (en lien avec les		
- Restaurer par génie végétal,			contrat territorial (démarche globale sur le	Fédération de	EPCI compétents sur le		
retalutage et stabilisation des			Lathan dans le cadre du SAGE)	pêche	Lathan en aval)		
berges, plantations			Instruire la déclaration d'intérêt général				
13C2 13C3 : Gérer, aménager ou			nécessaire à la mise en œuvre du contrat				
supprimer les ouvrages existants	[경기 - 유민들은 보급 편.	[[보고기기를 잃었다고 하는 사고 기를 즐거움했다.]	territorial				
- Améliorer la gestion	[위원 : 기원 : 역원 : 시간 # 12]						
hydraulique, modifier les	[현생기 등 연호 선생활]	[문문으로 : 100명의 하고   그림 12 2명 12 12]					
ouvrages, créer des vannes		[조금 발전 기업을 모든 경기가 기업을 받았다.					
de fond, aménager des							
passes à poissons							
13D1 : améliorer la connectivité		발표가 얼마 하는 사람이 하는 사람이 되었다.					
latérale		[이번째 ] 회장하고 있다고 하고 하고 있다.					
- Reconnecter et restaurer des	[경기대문] 생활 기가 되는 경기를	이렇게 그 살맞고 이 그는 그는 없면서서 났다					
bras morts, prairies humides,	[일 회 문편 교환 등 기가리	[[유로마리 프로토토토 그리 그런 그램 프로토토트					-
créer des frayères à brochet		[4번 명의 회문자 기교회는 일반 회원회사기					
13E1: Restaurer la fonctionnalité des							
rivières et de leurs annexes		l Anna 1900 de la companya de la co La companya de la co					

## zones humides

## Rappel du programme de mesures

14C1 14C2 14C3 : Gérer, entretenir et restaurer les zones humides	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
- Mettre en place des conventions de gestion – contractualisation (dont mesures agro-environnementales zones humides)	
- Acquérir des zones humides	
- Restaurer les fonctionnalités des zones humides	

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
14C1 14C2 14C3 : Gérer, entretenir et restaurer les zones humides - Mettre en place des	Ensemble des masses d'eau du secteur	Hiérarchiser les actions à mener sur les zones humides sur le territoire du SAGE Authion		DDT AELB DREAL ONEMA	CLE Authion	Aides de l'AELB dans le cadre des SAGE (60%)	1
conventions de gestion – contractualisation (dont mesures agro- environnementales zones humides) - Acquérir des zones humides - Restaurer les fonctionnalités des zones humides	Le Changeon et ses affluents (FRGR 0450)	Mettre en œuvre les contrats et les chartes NATURA 2000 sur le site « complexe du Changeon et de la Roumer »	Suivre l'action d'animation menée par le maître d'ouvrage Instruire les demandes de contrats et de chartes	<b>DDT</b> DREAL ONEMA	PNR Loire Anjou Touraine	Contrats et chartes NATURA 2000	1

Mars 2011

# SECTEUR LOIR

## Pollution des industriels et des collectivités

#### Rappel du programme de mesures

01B1 : Améliorer la collecte la collecte, le stockage et le transfert des eaux usées vers les stations d'épurations (temps de pluie) 01B2 : réduire les rejets au milieu récepteur à l'étiage 02C3 Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations de moins de 2000 EH	La Dême , la Fare, la Maulne et le ruisseau de la Pérauderie
08B6 08E1 Réduire les apports en pesticides par les collectivités et par les infrastructures publiques  - Elaborer des plans de désherbage communaux	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
Utiliser des techniques alternatives	

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
rejets collectifs des agglomérations de moins de 2000 EH  La Fare (FRGR 1  La Maulr affluents  L'Escotal	La Dême et ses affluents (FRGR 1093)	Etendre la capacité des stations d'épuration suivantes et améliorer leurs performances épuratoires : CHEMILLE-SUR-DEME, EPEIGNE- SUR-DEME, LES-HERMITES	Suivre les études et la réalisation des travaux Instruire les demandes administratives (modification d'un récépissé de déclaration ou élaboration de prescriptions	DDT AELB CG DREAL DDPP SATESE Prefecture	Communes	Aides spécifiques de l'AELB sur les masses d'eau prioritaires (30%) Programme solidarité	1
	La Fare et ses affluents (FRGR 1039)	Etendre la capacité des stations d'épuration suivantes et améliorer leurs performances épuratoires : SONZAY, SOUVIGNE	complémentaires) Imposer la réalisation des travaux par arrêté préfectoral si nécessaire	4	Communes	urbain-rural (50%) Aides possibles du conseil général	2
	La Maulne et ses affluents (FRGR 1057)	Etendre la capacité de la station d'épuration de COURCELLES-DE- TOURAINE et améliorer ses performances épuratoires :	`		Commune		2
	L'Escotais et ses affluents (FRGR 0502)	Etendre la capacité de la station d'épuration de SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS et améliorer ses performances épuratoires			Commune		2
02D2 : Améliorer le traitement des rejets industriels non raccordés	Ensemble du secteur dans le département d'Indre-et-Loire	Traiter les rejets des coopératives fruitières (trop chargés en conservateurs pour être traités par des stations d'épuration communales)	Imposer la réalisation des études et des travaux nécessaires , au moyen d'un arrêté de prescriptions complémentaires ICPE	DDPP AELB CG DDT DREAL	Exploitants	Aides de l'AELB (50% sur les études et 30% sur les travaux)	2
	La Maulne et ses affluents (FRGR 1057)	Traiter les rejets de la SCEA La Lande à SAINT-LAURENT-DE-LIN (support ensemencé de mycélium pur)			Exploitant		2
08B6 08E1 Réduire les apports en pesticides par les collectivités et par les infrastructures publiques - Elaborer des plans de désherbage communaux Utiliser des techniques alternatives	Ensemble du secteur dans le département d'Indre-et-Loire	Elaborer des plans de désherbage intégrant des techniques alternatives	Communiquer sur la mise en œuvre de plan de désherbage	DDPP AELB DDT ONEMA	Communes	Aides de l'AELB (30% sur les études et l'acquisition de matériel alternatif)	2

## Pollutions d'origine agricole

## Rappel du programme de mesures

08B2 : améliorer l'animation/coordination à une échelle de bassin-versant dans le domaine agricole	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
08D2 : Equiper les exploitations agricoles pour maîtriser les pollutions ponctuelles par les pesticides	
08E30 : Améliorer les pratiques agricoles	Bassin d'alimentation du captage d'eau potable de SAINT-PATERNE-RACAN
- Implanter des cultures intermédiaires en période de risque	Bassin-versant de la Dême
08E30 : Améliorer les pratique agricoles	Bassin d'alimentation du captage AEP de SAINT-PATERNE RACAN
- Améliorer les pratiques agricoles de fertilisation	Bassin-versant de la Dême, de la Fare et de la Maulne
08E30 : Améliorer les pratiques agricoles	Bassin d'alimentation du captage AEP de SAINT-PATERNE RACAN
- Limiter les transferts par des dispositifs tampons	Bassin-versant du Long et de l'Escotais
- Améliorer les pratiques agricoles pesticides et/ou utiliser des techniques alternatives	
- Faire évoluer les systèmes de production (agriculture biologique, systèmes fourragers économes en intrants)	

#### Les mesures retenues localement

08D2 : Equiper les exploitations agricoles pour maîtriser les pollutions ponctuelles par les pesticides  Ensemble des masses d'eau du secteur  Mettre en œuvre les actions du plan végétal environnement  végétal environnement  Negétal environnement  Nettre en œuvre les actions du plan végétal environnement  Negétal environnement  Nettre en œuvre les actions du plan végétal environnement  Negétal environnement  Nettre en œuvre les demandes d'aides déposées au titre du plan végétal environnement  Negétal environnement  Nettre en œuvre les actions du plan végétal environnement  Negétal environnement  Nettre en œuvre les demandes d'aides déposées au titre du plan végétal environnement  Negétal environnement  Nettre en œuvre les demandes d'aides déposées au titre du plan végétal environnement  Negétal environnement  Nettre en œuvre la démarche  « captage Grenelle » sur le bassin  Nettre en œuvre les actions du plan végétal environnement  Nettre les demandes d'aides déposées au titre du plan végétal environnement  Nettre en œuvre les actions du plan végétal environnement  Nettre du plan	orial - 3 dans 1	1
l'animation/coordination à une échelle Touraine Nord « captage Grenelle » sur le bassin l'élaboration d'un programme d'action ARS, DREAL le cadre d'un	I	1
de bassin-versant dans le domaine agricole 08E30 : Améliorer les pratiques agricoles  Implanter des cultures intermédiaires en période de risque Améliorer les pratiques agricoles e de fertilisation Limiter les transferts par des dispositifs tampons Améliorer les pratiques agricoles pesticides et/ou utiliser des techniques alternatives Faire évoluer les systèmes de production (agriculture biologique, systèmes fourragers économes en intrants)  d'alimentation du captage d'eau potable de SAINT-PATERNE- RACAN  Mettre en œuvre les mesures relevant du dispositif ZSCE (zone soumise à contraintes environnementales)  DRAF  Mettre en œuvre les mesures relevant du dispositif ZSCE (zone soumise à contraintes environnementales)	es,	

## <u>Hydrologie</u>

## Rappel du programme de mesures

09D2 : Réduire les prélèvements estivaux pour l'irrigation	Ensemble des masses d'eau du secteur dans le département d'Indre-et-Loire
- Economiser l'eau	
- Mettre en place des mesures agricoles environnementales de limitation de l'irrigation	
09E1 : Mettre en place une gestion volumétrique collective	
- Mettre en place un dispositif de suivi et de contrôle	
09F3 : Inventorier, aménager ou supprimer des plans d'eau	
- Limiter leur création	

#### Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau	Action	Rôle de la MISEN	Services	Maître d'ouvrage	Aides financières	Priorité
	concernées			concernés	(pressenti ou déclaré)		
09D2 : Réduire les prélèvements	Ensemble des masses	Former les exploitants agricoles à	Suivre les actions réalisés par le maître	DDT AELB	Chambre d'agriculture	Aides de l'AELB	1
estivaux pour l'irrigation	d'eau du bassin-versant	l'utilisation de techniques	d'ouvrage	ONEMA	d'Indre-et-Loire	(économies d'eau,	!
- Economiser l'eau		d'optimisation de l'irrigation (mise en			Association des irrigants	conseil en irrigation et	
- Mettre en place des mesures		place de sonde, connaissance de la			d'Indre-et-Loire	réseau d'acquisition	
agricoles environnementales		réserve utile de sol)				de données)	
de limitation de l'irrigation		,				,	

#### **Morphologie**

#### Rappel du programme de mesures

13A2 : Restaurer la morphologie du lit mineur pour restaurer les habitats aquatiques

13B1 13B2 13B3 : Intervenir sur les berges et la ripisylve

- Gérer les espèces envahissantes, restaurer

- Restaurer par génie végétal, retalutage et stabilisation des berges, plantations

13C2 13C3 : Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants

- Améliorer la gestion hydraulique, modifier les ouvrages, créer des vannes de fond, accompagner l'abandon, aménager des passes à poissons

13 D1 : améliorer la connectivité latérale

Reconnecter et restaurer des bras morts, prairies humides, créer des frayères à brochet

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
13A2 : Restaurer la morphologie du lit mineur pour restaurer les habitats aquatiques 13B1 13B2 13B3 : Intervenir sur les	L'Escotais et ses affluents (FRGR 0502)	Finaliser l'étude en cours et mettre en œuvre un nouveau contrat territorial sur l'Escotais et ses affluents	Suivre l'étude en cours réalisée par le maître d'ouvrage Instruire la déclaration d'intérêt général nécessaire à la mise en œuvre du contrat	DDT CG AELB DREAL ONEMA Fédération de pêche	SIVOM de l'Escotais	Aides de l'AELB, du conseil général et du conseil régional dans le cadre d'un contrat	1
berges et la ripisylve - Gérer les espèces envahissantes, restaurer - Restaurer par génie végétal,	La Dême et ses Réaliser une étude et mettre en affluents (FRGR 1093) œuvre un nouveau contrat territorial Le Long et ses affluents sur le Long, la Dême et leurs		Communauté de communes du Pays de Racan	territorial 1	1		
retalutage et stabilisation des berges, plantations 13C2 13C3 : Gérer, aménager ou	La Fare et ses affluents (FRGR 1039) La Maulne et ses affluents (FRGR 1057)	Faire émerger un contrat territorial sur la Fare et la Maulne	Accompagner le maître d'ouvrage pour la réalisation d'une étude préalable à un contrat territorial Instruire la déclaration d'intérêt général nécessaire à la mise en œuvre du contrat territorial		Syndicat des bassins de la région de CHATEAU- LA-VALLIERE		2
ouvrages, créer des vannes de fond, accompagner l'abandon, aménager des passes à poissons	L'Escotais et ses affluents (FRGR 0502) La Dême et ses affluents (FRGR 1093) Le Long et ses affluents (FRGR 1074)	Mettre aux normes les ouvrages situés sur le Long, l'Escotais, le ruisseau de la Clarté Dieu, la Duire, la Desmée et la Rorthe <sup>1</sup>	Suivre les actions menées par les syndicats de rivières sur les ouvrages Fixer les prescriptions complémentaires applicables aux ouvrages (article L. 214-17 du code de l'environnement) Mettre en demeure les propriétaire de réaliser les études et travaux nécessaires (si l'intervention d'une collectivité s'est avérée impossible)	DDT ONEMA AELB DREAL	SIVOM de l'Escotais Communauté de communes du pays de RACAN Propriétaires	Aides de l'AELB, du conseil général et du conseil régional dans le cadre d'un contrat territorial Aides de l'AELB pour les ouvrages Grenelle	2

Sous réserve du classement de ces cours d'eau en application de l'article L. 214-17 du code de l'environnement

Mars 2011

## Zones humides

## Rappel du programme de mesures

14C1 14C2 14C3 : Gérer, entretenir et restaurer les zones humides	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
- Mettre en place des conventions de gestion – contractualisation (dont mesures agro-environnementales zones humides)	
- Acquérir des zones humides	
- Restaurer les fonctionnalités des zones humides	

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
<ul> <li>Mettre en place des conventions de gestion – contractualisation (dont mesures agro-environnementales zones humides)</li> <li>Acquérir des zones humides</li> </ul>	Ensemble des masses	Réaliser une étude de prélocalisation des zones humides dans le bassin du Loir et réaliser les inventaires nécessaires dans les secteurs pertinents	Suivre l'étude en cours réalisée par le maître d'ouvrage	DDT ONEMA AELB CG DREAL	ČLE Loir	Aides de l'AELB dans le cadre des SAGE (60%)	1
<ul> <li>Restaurer les fonctionnalités des zones humides</li> </ul>							

# SECTEUR LOIRE

#### Pollution des industriels et des collectivités

## Rappel du programme de mesures

01B1 : Améliorer la collecte la collecte, le stockage et le transfert des eaux usées vers les stations d'épurations	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
(temps de pluie)	
01D1 : Stocker et traiter les eaux pluviales	
02C3/02C4 : Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations de moins de 2000 EH	
06E1 : Mettre en conformité les stations industrielles pour maîtriser les rejets de micropolluants	
08B6 08E1 Réduire les apports en pesticides par les collectivités et par les infrastructures publiques :	La Loire et ses affluents en mont de la confluence avec le Cher
- Elaborer des plans de désherbage communaux	
- Utiliser des techniques alternatives	

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
01B1 : Améliorer la collecte la collecte, le stockage et le transfert des eaux usées vers les stations d'épurations (temps de pluie)	La Loire entre SAINT- DENIS-EN-VAL et la confluence avec le Cher (FRGR0007c)	Poursuivre le programme de travaux de mise en séparatif du réseau de collecte de SAINT-CYR	Suivre la réalisation des travaux et mettre en demeure le maître d'ouvrage en cas de carence (large dépassement des délais)	DDT AELB CG DREAL DDPP SATESE Prefecture	Communauté d'agglomération TOUR(S)PLUS	Sans objet	1
01D1 : Stocker et traiter les eaux pluviales	La Choisille en aval de CERELLES et ses affluents (FRGR0313)	Améliorer la connaissance sur la qualité des rejets d'eaux pluviales sur la petite Gironde et définir des actions à mettre en œuvre pour diminuer leur impact sur le milieu récepteur	Initier le lancement d'une étude	DDT DREAL AELB DDPP Préfecture	communes	Aides de l'AELB (50% sur les études et 30% sur les travaux de traitement)	2
;	La Bédoire et ses affluents (FRGR2215)	Améliorer la connaissance sur la qualité des rejets d'eaux pluviales sur la Bédoire et définir des actions à mettre en œuvre pour diminuer leur impact sur le milieu récepteur			communes		2
02C3/02C4 : Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations de moins de 2000 EH	,	Etendre la capacité de la station d'épuration de MONTHODON et améliorer ses performances épuratoires	Suivre les études et la réalisation des travaux Instruire les demandes administratives (modification d'un récépissé de déclaration	DDT AELB CG DREAL DDPP SATESE Prefecture	communes	Aides spécifiques de l'AELB sur les masses d'eau prioritaires (30%)	3
	La Brenne en aval de CHATEAU-RENAULT (FRGR 0312b)	Etendre la capacité de la station d'épuration de CROTELLES et améliorer ses performances épuratoires	ou élaboration de prescriptions complémentaires) Imposer la réalisation des travaux par arrêté préfectoral si nécessaire		communes		4
	La Cisse et ses affluents (FRGR 0311b)	Etendre la capacité des stations d'épuration suivantes et améliorer leurs performances épuratoires : LIMERAY, MORAND, CANGEY			communes		3 (LIMERAY MORAND) 4 (CANGEY)
	La Remberge et ses affluents (FRGR 1021)	Etendre la capacité des stations d'épuration suivantes et améliorer leurs performances épuratoires : AUTRECHE, MONTREUIL-EN- TOURAINE			communes		2
	La Choisille et ses affluents en aval de CERELLES (FRGR 0313)	Etendre la capacité de la station d'épuration de ROUZIERS-DE-TOURAINE et améliorer ses performances épuratoires			communes		3

02C3/02C4 : Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations de moins de 2000 EH	La Choisille de CHARENTILLY et ses affluents (FRGR 1012)  La Choisille de BEAUMONT et ses affluents (FRGR 1024)	Etendre la capacité de la station d'épuration de CHARENTILLYet améliorer ses performances épuratoires  Etendre la capacité de la station d'épuration de BEAUMONT-LA-RONCE et améliorer ses performances épuratoires	Suivre les études et la réalisation des travaux Instruire les demandes administratives (modification d'un récépissé de déclaration ou élaboration de prescriptions complémentaires) Imposer la réalisation des travaux par arrêté préfectoral si nécessaire	DDT AELB CG DREAL DDPP SATESE Prefecture	DREAL DDPP SATESE	DREAL DDPP SATESE	communes	Aides spécifiques de l'AELB sur les masses d'eau prioritaires (30%) Programme solidarité urbain-rural (50%) Aides possibles du conseil général	3
	Le ruisseau de Saulay (FRGR 2229)	Etendre la capacité de la station d'épuration de SAINT-ANTOINE- DU-ROCHER et améliorer ses performances épuratoires			communes		1		
	La Bresme et ses affluents (FRGR 0314)	Etendre la capacité de la station d'épuration d'AMBILLOU et améliorer ses performances épuratoires			commune		5		
	La Roumer et ses affluents (FRGR 2217)	Etendre la capacité de la station d'épuration d'AVRILLE-LES-PONCEAUX et améliorer ses performances épuratoires			communes		2		
Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations de plus de 2000 EH	La Loire entre SAINT- DENIS-EN-VAL et la confluence avec le Cher (FRGR0007c)	Porter la norme phosphore à 1 mg/l pour les stations d'épuration d'AMBOISE, VOUVRAY et MONTLOUIS	Prendre un arrêté de prescriptions complémentaires Vérifier la conformité des rejets	DDT SATESE Prefecture	Communes Communautés de communes du Val d'AMBOISE	Sans objet	2		
	La Choisille en amont de CERELLES et ses affluents (FRGR 1647)	Etendre la capacité de la station d'épuration de MONNAIE et améliorer ses performances épuratoires	Suivre les études et la réalisation des travaux Instruire les demandes administratives (modification d'un récépissé de déclaration	DDT AELB CG DREAL DDPP SATESE Prefecture	commune	Aides spécifiques de l'AELB sur les masses d'eau prioritaires (30%)	1		
	La Bresme et ses affluents (FRGR 0314)	Etendre la capacité de la station d'épuration de LUYNES, changer de milieu récepteur et améliorer ses performances épuratoires	ou élaboration de prescriptions complémentaires) Imposer la réalisation des travaux par arrêté préfectoral si nécessaire		commune	Programme solidarité urbain-rural (50%) Aides possibles du conseil général	3		
02D2 Améliorer les rejets industriels non raccordés	et 1021) La Brenne en aval de CHATEAU-RENAULT (FRGR0312b) La Bédoire (FRGR2215) La Loire en amont de la confluence avec le Cher (FRGR0007c)	Mettre au normes les rejets des installations viti-vinicoles	Contrôler le respect du règlement sanitaire départemental et mettre en œuvre les mesures administratives et pénales adaptées	DDPP ONEMA DDT DREAL Préfecture	Exploitants agricoles	Sans objet	1		
06E1 : Mettre en conformité les stations industrielles pour maîtriser les rejets de micropolluants	La Loire entre SAINT- DENIS-EN-VAL et la confluence avec le Cher (FRGR0007c)	Mettre en œuvre la « recherche des substances dangereuses dans l'eau » pour les entreprises suivantes : STMICROELECTRONICS SAS	Imposer la recherche des substances polluantes dans l'eau par arrêté préfectoral et suivre sa mise en oeuvre	DREAL DDT AELB CG DDPP SATESE Prefecture	Exploitants	Aides de l'AELB (50% sur les études)	1		
	La Cisse et ses affluents (FRGR 0311b)	Mettre en œuvre la « recherche des substances dangereuses dans l'eau » pour les entreprises suivantes : PFIZER GLOBAL MANUFACTURING			Exploitants		1		
	La Brenne en aval de CHATEAU-RENAULT (FRGR 0312b)	Mettre en œuvre la « recherche des substances dangereuses dans l'eau » pour les entreprises suivantes : SYNTHRON, HUMERY Frères			Exploitants		1		

06E1 : Mettre en conformité les stations industrielles pour maîtriser les rejets de micropolluants	La Bresme et ses affluents (FRGR0314)	Mettre en œuvre la « recherche des substances dangereuses dans l'eau » pour les entreprises suivantes : SITA CENTRE OUEST	Imposer la recherche des substances polluantes dans l'eau par arrêté préfectoral et suivre sa mise en oeuvre	DREAL DDT AELB CG DDPP SATESE Prefecture	Exploitants	Aides de l'AELB (50% sur les études)	1
06E1 : Mettre en conformité les stations industrielles pour maîtriser les rejets de micropolluants	La Choisille et ses affluents en aval de CERELLES (FRGR 0313)	Mettre en œuvre la « recherche des substances dangereuses dans l'eau » pour les entreprises suivantes : SKF	Imposer la recherche des substances polluantes dans l'eau par arrêté préfectoral et suivre sa mise en oeuvre	DREAL DDT AELB CG DDPP SATESE Prefecture	Exploitants		1
08B6 08E1 Réduire les apports en pesticides par les collectivités et par les infrastructures publiques  - Elaborer des plans de désherbage communaux  - Utiliser des techniques alternatives	Ensemble des masses d'eau du bassin-versant	Elaborer des plans de désherbage intégrant des techniques alternatives	1	DDPP AELB DDT ONEMA	Communes	Aides de l'AELB (30% sur les études et l'acquisition de matériel alternatif)	2

#### Pollutions d'origine agricole

#### Rappel du programme de mesures

08B2 08B3 : améliorer l'animation/coordination à une échelle de bassin-versant dans le domaine agricole – réaliser des diagnostics d'exploitation	Bassin-versant de la Cisse et de la Brenne
08D2 : Equiper les exploitations agricoles pour maîtriser les pollutions ponctuelles par les pesticides	
08E30 : Améliorer les pratiques agricoles	
- Implanter des cultures intermédiaires en période de risque	
- Limiter les transferts par des dispositifs tampons	
- Améliorer les pratiques agricoles pesticides et/ou utiliser des techniques alternatives	
- Faire évoluer les systèmes de production (agriculture biologique, systèmes fourragers économes en intrants)	

I E	sses d'eau ncernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
agricoles pour maîtriser les pollutions Cisse ponctuelles par les pesticides (FRG			Suivre la mise en œuvre du contrat territorial	AELB DDT DREAL ARS DRAAF	Syndicat de la Brenne et de ses affluents	Plan végétal environnement (AELB en contrat territorial - Etat)	1
08B2 08B3 : améliorer Bass l'animation/coordination à une échelle Bren	ssin-versant de la		Instruire les demandes d'aides déposées au titre du plan végétal environnement	DDT AELB DREAL DRAAF	Exploitants agricoles	Aides de l'AELB dans le cadre d'un contrat territorial (études, animation, MAE)	1

Direction départementale des territoires d'Indre-et-Loire Service de l'eau et des ressources naturelles Unité politique de l'eau

#### <u>Hydrologie</u>

#### Rappel du programme de mesures

09E1 : Mettre en place une gestion volumétrique collective	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
- Mettre en place un dispositif de suivi et de contrôle	
09F3 : Inventorier, aménager ou supprimer des plans d'eau	
- Limiter leur création	

#### Les mesures retenues localement

Aucune mesure n'est retenue dans le département d'Indre-et-Loire.

- Reconnecter et restaurer des bras morts, prairies humides, créer des frayères à brochet

## <u>Morphologie</u>

#### Rappel du programme de mesures

13A1 13A2 13A3 : Restaurer la morphologie du lit mineur, les biotopes et les biocénoses	La Loire en aval de sa confluence avec le Cher, la Roumer, la Choisille en aval de
- Réaliser des petits aménagements pour restaurer les habitats	CERELLES, la Choisille de BEAUMONT, la Brenne, Gault, la Cisse, la Remberge,
- Décolmater, restaurer, créer des frayères à salmonidés	l'Amasse
- Gérer les espèces envahissantes, embâcles, atterrissements	
13B1 13B2 13B3 : Intervenir sur les berges et la ripisylve	
- Gérer les espèces envahissantes, restaurer	
- Restaurer par génie végétal, retalutage et stabilisation des berges, plantations	
13C1 13C2 13C3 : Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants	
- Améliorer la gestion hydraulique, modifier les ouvrages, créer des vannes de fond, aménager des passes à poissons	
13 D1 : améliorer la connectivité latérale	

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
13A1 13A2 13A3 : Restaurer la morphologie du lit mineur, les biotopes et les biocénoses  - Réaliser des petits aménagements pour restaurer les habitats - Décolmater, restaurer, créer des frayères à salmonidés	La Cisse et ses affluents dont la Remberge (FRGR 0311b 1021) L'Amasse et ses	Mettre en œuvre le contrat territorial signé par les syndicats de la Cisse et de la Remberge  Mettre en œuvre le contrat territorial signé par le syndicat de l'Amasse  Mettre en œuvre le contrat territorial prévu par le syndicat de la Choisille et de ses affluents (incluant un volet	Suivre les travaux déclarés d'intérêt général Instruire les demandes de modifications Suivre l'étude bilan Instruire la déclaration d'intérêt général nécessaire à la mise en œuvre du contrat territorial	DDT AELB ONEMA CG DREAL Fédération de pêche	Syndicat de la Cisse Syndicat de la Remberge Syndicat de l'Amasse et de ses affluents Syndicat de la Choisille et de ses affluents	Aides de l'AELB, du conseil général et du conseil régional dans le cadre d'un contrat territorial	1 1
- Gérer les espèces envahissantes, embâcles, atterrissements 13B1 13B2 13B3 : Intervenir sur les berges et la ripisylve - Gérer les espèces envahissantes, restaurer	La Brenne et ses affluents (FRGR 0312a 0312b 1051)	ouvrage et contournement de plan d'eau)  Mettre en œuvre le contrat territorial prévu par le syndicat de la Brenne et de ses affluents (incluant un volet ouvrage sur la Brenne aval et le Gault)			Syndicat de la Brenne et de ses affluents		1
<ul> <li>Restaurer par génie végétal, retalutage et stabilisation des berges, plantations</li> <li>13C1 13C2 13C3 : Gérér, aménager ou supprimer les ouvrages existants</li> <li>Améliorer la gestion hydraulique, modifier les ouvrages, créer des vannes de fond, aménager des passes à poissons</li> </ul>	La Roumer et ses affluents (FRGR 2217)	Faire émerger un contrat territorial sur la Roumer	Faciliter le rapprochement du maître d'ouvrage avec d'autres syndicats de rivière pour l'embauche d'un technicien de rivière Suivre l'étude complémataire réalisée par le maître d'ouvrage Instruire la déclaration d'intérêt général nécessaire à la mise en œuvre du contrat territorial		Syndicat de la Roumer		2

Mars	2011
------	------

							IIIGIO EO
13 D1 : améliorer la connectivité latérale - Reconnecter et restaurer des	La Bresme et ses affluents (FRGR0314)		Suivre l'étude bilan réalisée par le maître d'ouvrage Instruire la déclaration d'intérêt général		SICOM Bresme	Aides de l'AELB, du conseil général et du conseil régional dans	2
bras morts, prairies humides, créer des frayères à brochet		territorial sur la Bresme	nécessaire à la mise en œuvre du contrat territorial			le cadre d'un contrat territorial	
13 D1 : améliorer la connectivité latérale - Reconnecter et restaurer des bras morts, prairies humides, créer des frayères à brochet	La Loire (FRGR 0007c 0007d)	Restaurer les frayères à brochet sur la Loire	Suivre les actions de restauration de frayères à brochets menées par la fédération de pêche		Fédération de pêche		1
13C1 13C2 13C3 : Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants Améliorer la gestion hydraulique, modifier les ouvrages, créer des vannes de fond, aménager des passes à poissons	La Brenne en aval de CHATEAU-RENAULT, le Gault et leurs affluents(FRGR 0312b 1051) La Choisille de BEAUMONT, la Choisille de	Mettre aux normes les ouvrages situés sur la Brenne en aval de sa confluence avec le Gault, le Gault, le Bourot et la Quintaine <sup>2</sup>	Suivre les actions menées par les syndicats de rivières sur les ouvrages Fixer les prescriptions complémentaires applicables aux ouvrages (article L. 214-17 du code de l'environnement)  Mettre en demeure les propriétaire de réaliser les études et travaux nécessaires (si l'intervention d'une collectivité s'est	DDT ONEMA AELB DREAL	Syndicat de la Choisille et de ses affluents Syndicat de la Brenne et de ses affluents	Aides de l'AELB, du conseil général et du conseil régional dans le cadre d'un contrat territorial Aides de l'AELB pour les ouvrages Grenelle	2
	CHENUSSON et leurs affluents (FRGR 1024 et 1647)		avérée impossible)				

#### Les zones humides

#### Rappel du programme de mesures

14C1 14C2 14C3 : Gérer, entretenir et restaurer les zones humides
- Mettre en place des conventions de gestion – contractualisation (dont mesures agro-environnementales zones humides)
- Acquérir des zones humides
- Restaurer les fonctionnalités des zones humides

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
14C1 14C2 14C3 : Gérer, entretenir et restaurer les zones humides  - Mettre en place des conventions de gestion – contractualisation (dont mesures agroenvironnementales zones humides)  - Acquérir des zones humides - Restaurer les fonctionnalités des zones humides	La Brenne et ses affluents (FRGR 0312a 0312b 1051)	Réaliser des diagnostics partagés des zones humides du bassin- versant de la Brenne	Suivre la réalisation des diagnostics	DDT AELB CG ONEMA	Syndicat de la Brenne et de ses affluents	Aides de l'AELB dans le cadre d'un contrat territorial	2

<sup>2</sup> Sous réserve du classement de ces cours d'eau en application de l'article L. 214-17 du code de l'environnement

## **SECTEUR CHER**

## Pollution des industriels et des collectivités

#### Rappel du programme de mesures

01B1 : Améliorer la collecte la collecte, le stockage et le transfert des eaux usées vers les stations d'épurations (temps de pluie) 02C3 : Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations de moins de 2000 EH

Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
01D1 : Stocker et traiter les eaux Le petit Cher et se	Le petit Cher et ses affluents (FRGR2195)	Améliorer la connaissance sur la qualité des rejets d'eaux pluviales sur le Petit Cher et définir des actions à mettre en œuvre pour diminuer leur impact sur le milieu récepteur	Initier le lancement d'une étude	DDT DREAL, DDPP, Préfecture	communes	Aides de l'AELB (50% sur les études et 30% sur les travaux de traitement)	2
	Le Filet et ses affluents (FRGR 2201)	Améliorer la connaissance sur la qualité des rejets d'eaux pluviales sur le Filet et définir des actions à mettre en œuvre pour diminuer leur impact sur le milieu récepteur			communes		2
Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations de plus de 2000 EH  Le Cher en aval de NOYERS-SUR-CHEF (FRGR 0150c)	NOYERS-SUR-CHER	Etendre la capacité de la station d'épuration de VERETZ et améliorer ses performances épuratoires	Suivre la réalisation des travaux Instruire les demandes administratives (modification d'un récépissé de déclaration ou élaboration de prescriptions complémentaires) Imposer la réalisation des travaux par arrêté préfectoral si nécessaire	DDT AELB CG DREAL DDPP SATESE Prefecture	Syndicat d'assainissement d'AZAY-VERETZ	Aides spécifiques de l'AELB sur les masses d'eau prioritaires (30%) Programme solidarité urbain-rural (50%) Aides possibles du conseil général	1
		Porter la norme phosphore à 1 mg/l pour la station d'épuration de BLERE	Prendre un arrêté de prescriptions complémentaires Vérifier la conformité des rejets	DDT Préfecture	commune	Sans objet	2 (délai au 31/12/2013)
02D2 Améliorer les rejets industriels non raccordés	Ensemble du secteur dans le département d'Indre-et-Loire à l'exception du petit Cher (FRGR2195)	Mettre au normes les rejets des installations viti-vinicoles	Contrôler le respect du règlement sanitaire départemental et mettre en œuvre les mesures administratives et pénales adaptées	DDPP ONEMA DDT DREAL Préfecture	Exploitants agricoles	Sans objet	1
08B6 08E1 Réduire les apports en pesticides par les collectivités et par les infrastructures publiques  - Elaborer des plans de désherbage communaux  - Utiliser des techniques alternatives	Ensemble des masses d'eau du bassin-versant	Elaborer des plans de désherbage intégrant des techniques alternatives	Communiquer sur la mise en œuvre de plan de désherbage	DDPP AELB DDT ONEMA	Communes	Aides de l'AELB (30% sur les études et l'acquisition de matériel alternatif)	2

Mars 2011

## Pollutions d'origine agricole

## Rappel du programme de mesures

08B2 08B3 : améliorer l'animation/coordination à une échelle de bassin-versant dans le domaine agricole – réaliser des diagnostics d'exploitation	Ensemble du secteur dans le département d'Indre-et-Loire
08D2 : Equiper les exploitations agricoles pour maîtriser les pollutions ponctuelles par les pesticides	
08E30 : Améliorer les pratiques agricoles	
- Implanter des cultures intermédiaires en période de risque	
- Limiter les transferts par des dispositifs tampons	
- Améliorer les pratiques agricoles pesticides et/ou utiliser des techniques alternatives	
- Faire évoluer les systèmes de production (agriculture biologique, systèmes fourragers économes en intrants)	
- Améliorer les pratiques agricoles de fertilisation	

#### Les mesures retenues localement

	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
	Ensemble du secteur dans le département d'Indre-et-Loire	Mettre en œuvre les actions du plan végétal environnement	Instruire les demandes d'aides déposées au titre du plan végétal environnement	DDT AELB DREAL DRAAF	Exploitants agricoles	Plan végétal environnement (AELB en contrat territorial - Etat)	1
08B2 08B3 : améliorer l'animation/coordination à une échelle de bassin-versant dans le domaine agricole – réaliser des diagnostics d'exploitation 08E30 : Améliorer les pratiques agricoles - Implanter des cultures intermédiaires en période de risque - Limiter les transferts par des dispositifs tampons - Améliorer les pratiques	Craie du séno-turonien du BV du Cher (FRG085)	Mettre en œuvre la démarche « captage Grenelle » sur le bassin d'alimentation du captage d'eau potable « la Source de l'Herpenty » à BLERE	Accompagner le maître d'ouvrage dans l'élaboration d'un programme d'action Mettre en œuvre les mesures relevant du dispositif ZSCE (zone soumise à contraintes environnementales)	DDT AELB, ARS, DREAL DRAAF	Commune de BLERE	Aides de l'AELB dans le cadre d'un contrat territorial (études, animation, MAE)	1
agricoles pesticides et/ou utiliser des techniques alternatives - Faire évoluer les systèmes de production (agriculture biologique, systèmes fourragers économes en intrants) - Améliorer les pratiques agricoles de fertilisation							

#### <u>Hydrologie</u>

#### Rappel du programme de mesures

09E1 : Mettre en place une gestion volumétrique collective	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
- Mettre en place un dispositif de suivi et de contrôle	
09F3 : Inventorier, aménager ou supprimer des plans d'eau	
- Limiter leur création	

#### Les mesures retenues localement

Aucune mesure n'est retenue dans le département d'Indre-et-Loire.

## <u>Morphologie</u>

## Rappel du programme de mesures

13A1 13A2 13A3 : Restaurer la morphologie du lit mineur, les biotopes et les biocénoses	Le Cher
- Réaliser des petits aménagements pour restaurer les habitats	Le Vaugerin, le Villancon, le Petit Cher et leurs affluents
- Décolmater, restaurer, créer des frayères à salmonidés	
- Gérer les espèces envahissantes, embâcles, atterrissements	
13B1 13B2 13B3 : Intervenir sur les berges et la ripisylve	
- Gérer les espèces envahissantes, restaurer	·
- Restaurer par génie végétal, retalutage et stabilisation des berges, plantations	
13C1 13C2 13C3 : Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants	
- Améliorer la gestion hydraulique, modifier les ouvrages, créer des vannes de fond, aménager des passes à	
poissons	
13 D1 : améliorer la connectivité latérale	
Reconnecter et restaurer des bras morts, prairies humides, créer des frayères à brochet	

Mesure	Masses d'eau	Action	Rôle de la MISEN	Services	Maître d'ouvrage	Aides financières	Priorité
	concernées			concernés	(pressenti ou déclaré)		
13A1 13A2 13A3 : Restaurer la	Le Cher en aval de	Elaborer un SAGE sur le Cher (afin	Suivre l'élaboration du SAGE (participation	<b>DDT</b> Préfecture	EPL (établissement	Aides de l'AELB à	1
morphologie du lit mineur, les	NOYERS-SUR-CHER	notamment de définir une position	aux CLE et aux réunions de bureau	DREAL AELB	public Loire)	l'élaboration de SAGE	
biotopes et les biocénoses	(FRGR 0150c)	sur l'avenir des ouvrages situés sur				(60%)	
<ul> <li>Réaliser des petits</li> </ul>		ce cours d'eau)					
aménagements pour		Réaliser une étude préalable à la	Suivre l'étude	<b>DDT</b> ONEMA	A définir :	Aides de l'AELB, du	1
restaurer les habitats		mise en œuvre d'un contrat territorial		CG DREAL	Syndicat du Cher	conseil général et du	
<ul> <li>Décolmater, restaurer, créer</li> </ul>		sur le Cher		Fédération de	canalisé ?	conseil régional dans	
des frayères à salmonidés				pêche	EPL?	le cadre d'un contrat	
- Gérer les espèces						territorial	
envahissantes, embâcles,						Aides de l'AELB pour	
atterrissements						les ouvrages Grenelle	
13B1 13B2 13B3 : Intervenir sur les							
berges et la ripisylve	1						
- Gérer les espèces							
envahissantes, restaurer							
- Restaurer par génie végétal,							
retalutage et stabilisation des							
berges, plantations							
13C1 13C2 13C3 : Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants		·		1			
- Améliorer la gestion							
hydraulique, modifier les							
ouvrages, créer des vannes	<b>\</b>						
de fond, aménager des				†	1		
passes à poissons	ļ.						
13 D1 : améliorer la connectivité	1				t		
latérale				1			
- Reconnecter et restaurer des							
bras morts, prairies humides,				}			
créer des frayères à brochet							

Direction départementale des territoires d'Indre-et-Loire Service de l'eau et des ressources naturelles Unité politique de l'eau

Mars 2011

## Zones humides

## Rappel du programme de mesures

14C1 14C2 14C3 : Gérer, entretenir et restaurer les zones hum	nides	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
<ul> <li>Mettre en place des conventions de gestion – contracti</li> </ul>	ualisation (dont mesures agro-environnementales zones humides)	
<ul> <li>Acquérir des zones humides</li> </ul>		
<ul> <li>Restaurer les fonctionnalités des zones humides</li> </ul>		

#### Les mesures retenues localement

Aucune mesure n'est retenue dans le département d'Indre-et-Loire.

# SECTEUR INDRE

## Pollution des industriels et des collectivités

#### Rappel du programme de mesures

01B1 : Améliorer la collecte la collecte, le stockage et le transfert des eaux usées vers les stations d'épurations (temps de pluie) 02C3 : Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations de moins de 2000 EH	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
08B6 08E1 Réduire les apports en pesticides par les collectivités et par les infrastructures publiques	L'Indre et ses affluents en amont de la confluence avec le Gué Droit (inclus)
- Elaborer des plans de désherbage communaux	(110,000)
- Utiliser des techniques alternatives	

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
01D1 : Stocker et traiter les eaux pluviales	Le ruisseau de MONTS (Saint-Laurent) (FRGR 2165)	Améliorer la connaissance sur la qualité des rejets d'eaux pluviales sur le ruisseau de MONTS et définir des actions à mettre en œuvre pour diminuer leur impact sur le milieu récepteur	Initier le lancement d'une étude	DDT DREAL, DDPP, Préfecture	communes	Aides de l'AELB (50% sur les études et 30% sur les travaux de traitement)	2
02C3 : Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations de moins de 2000 EH	b)	Etendre la capacité de la station d'épuration de CIGOGNE et améliorer ses performances épuratoires	Suivre les études et la réalisation des travaux Instruire les demandes administratives (modification d'un récépissé de déclaration	DDT AELB CG DREAL DDPP SATESE Prefecture	SIVOM Nord Lochois	Aides spécifiques de l'AELB sur les masses d'eau prioritaires (30%)	3
·	c)	Etendre la capacité des stations d'épuration suivantes et améliorer leurs performances épuratoires : TRUYES et CORMERY	ou élaboration de prescriptions complémentaires) Imposer la réalisation des travaux par arrêté préfectoral si nécessaire		communes	Programme solidarité urbain-rural (50%) Aides possibles du conseil général	2
	La Fontaine de SAINT- FLOVIER (FRGR 1475)	Etendre la capacité de la station d'épuration de BRIDORE, améliorer ses performances épuratoires et changer de milieu récepteur)			communes		1
	L'Indrois en aval de VILLELOIN COULANGE (FRGR 0354)	Etendre la capacité des stations d'épuration suivantes et/ou améliorer leurs performances épuratoires : GENILLE, LE LIEGE			Communauté de communes de MONTRESOR		1 (GENILLE) 2 (LE LIEGE)
Le Montison (FRGR 2150)  Le ruisseau de MON (Saint-Laurent) (FRG 2165)	L'Echandon et ses affluents (FRGR 0355)	Etendre la capacité de la station d'épuration de DOLUS-LE-SEC et améliorer ses performances épuratoires			SIVOM Nord Lochois		3
		Etendre la capacité de la station d'épuration de VILLEPERDUE et améliorer ses performances épuratoires			communes		2
	Le ruisseau de MONTS (Saint-Laurent) (FRGR 2165)	Etendre la capacité de la station d'épuration de CHAMBRAY-LES- TOURS (Le Tue Loup) et améliorer ses performances épuratoires			Communauté d'aglomération TOUR(S) PLUS		3
	Le Vieux Cher (FRGR 2186)	Etendre la capacité des stations d'épuration suivantes et améliorer leurs performances épuratoires : RIVARENNES (avec changement de milieu récepteur), DRUYE			communes		2

Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations de plus de 2000 EH	L'Indre en amont de COURCAY (FRGR 0351 b) L'Indre en aval de	Porter la norme phosphore à 1 mg/l pour la station d'épuration de LOCHES	Prendre un arrêté de prescriptions complémentaires Vérifier la conformité des rejets	DDT AELB CG DREAL DDPP SATESE Prefecture	SIVOM du Lochois  Communes	Sans objet	2 (délai au 31/12/2013) 2 (délai au
	COURCAY (FRGR 0351 c)	Porter la norme phosphore à 1 mg/l pour les stations d'épuration de MONTBAZON, MONTS et SACHE		Trefecture	SIVOM de la vallée du lys		31/12/2013)
02D2 Améliorer les rejets industriels non raccordés	L'indre en aval de la confluence du Montison (exclus) et ses affluents (FRGR 0351c pour partie, 2159,2126, 2128, 2186, 2149, 2134, 2136, 2149)	Mettre au normes les rejets des installations viti-vinicoles	Contrôler le respect du règlement sanitaire départemental et mettre en œuvre les mesures administratives et pénales adaptées	DDPP ONEMA DDT DREAL Préfecture	Exploitants agricoles	Sans objet	1
06E1 : Mettre en conformité les stations industrielles pour maîtriser les rejets de micropolluants	L'Indre en aval de COURCAY (FRGR 0351 c)	Mettre en œuvre la « recherche des substances dangereuses dans l'eau » pour les entreprises suivantes : CARTONNERIE OUDIN	Imposer la recherche des substances polluantes dans l'eau par arrêté préfectoral et suivre sa mise en oeuvre	DREAL AELB DDT Préfecture	Exploitants	Aides de l'AELB (50% sur les études)	1
08B6 08E1 Réduire les apports en pesticides par les collectivités et par les infrastructures publiques  - Elaborer des plans de désherbage communaux  - Utiliser des techniques alternatives	Ensemble des masses d'eau du bassin-versant	Elaborer des plans de désherbage intégrant des techniques alternatives	Communiquer sur la mise en œuvre de plan de désherbage	DDPP AELB DDT ONEMA	Communes	Aides de l'AELB (30% sur les études et l'acquisition de matériel alternatif)	2

## <u>Plans d'eau</u>

## Rappel du programme de mesures

05A1 05A2 : Etudes et mise en œuvre de mesures spécifiques sur les plans d'eau afin d'en réduire l'eutrophisation	Etang du Louroux
- étude du fonctionnement du plan d'eau (définition des mesures préventives et curatives)	
- Gestion optimisée du plan d'eau	
- Trayaux à définir en fonction des résultats des études	

Mesure	Masses d'eau	Action	Rôle de la MISEN	Services	Maître d'ouvrage	Aides financières	Priorité
	concernées			concernés	(pressenti ou déclaré)		
05A1 05A2 : Etudes et mise en œuvre de mesures spécifiques sur les plans d'eau afin d'en réduire l'eutrophisation  - étude du fonctionnement du plan d'eau (définition des mesures préventives et curatives)  - Gestion optimisée du plan d'eau  - Travaux à définir en fonction	Etang du Louroux (FRGL090)	Mettre en œuvre un contrat territorial à volet agricole sur le bassin-versant d'alimentation de l'étang du Louroux (mise en œuvre de mesures visant à réduire l'eutrophisation)		AELB DDT DREAL	Conseil général d'Indre- et-Loire	Aides de l'AELB dans le cadre d'un contrat territorial (études, animation, MAE)	1
des résultats des études							

## Pollutions d'origine agricole

## Rappel du programme de mesures

08B2 08B3 : améliorer l'animation/coordination à une échelle de bassin-versant dans le domaine agricole – réaliser des diagnostics d'exploitation	bassin d'alimentation des captages d'eau potable de « la taille de la justice » à ESVRES-SUR-INDRE bassin-versant de l'Echandon
08D2 : Equiper les exploitations agricoles pour maîtriser les pollutions ponctuelles par les pesticides	
08E30 : Améliorer les pratiques agricoles	
- Implanter des cultures intermédiaires en période de risque	
- Limiter les transferts par des dispositifs tampons	
- Améliorer les pratiques agricoles pesticides et/ou utiliser des techniques alternatives	
- Faire évoluer les systèmes de production (agriculture biologique, systèmes fourragers économes en	
intrants)	
08E30 : Améliorer les pratiques agricoles	bassin d'alimentation des captages d'eau potable de « la taille de la justice » à ESVRES-SUR-INDRE
- Améliorer les pratiques agricoles de fertilisation	

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
08D2 : Equiper les exploitations agricoles pour maîtriser les pollutions ponctuelles par les pesticides	L'Echandon et ses affluents (FRGR 0355) Sables et calcaires lacustres des bassins tertiaires de Touraine (FRG095)	Mettre en œuvre les actions du plan végétal environnement dans le bassin-versant de l'Echandon et dans le bassin d'alimentation des captages AEP du SIPTEC	Instruire les demandes d'aides déposées au titre du plan végétal environnement	DDT AELB DREAL DRAAF	Exploitants agricoles	Plan végétal environnement (AELB en contrat territorial - Etat)	1
08B2 08B3 : améliorer l'animation/coordination à une échelle de bassin-versant dans le domaine agricole – réaliser des diagnostics d'exploitation 08E30 : Améliorer les pratiques agricoles  - Implanter des cultures intermédiaires en période de risque - Limiter les transferts par des dispositifs tampons - Améliorer les pratiques agricoles pesticides et/ou utiliser des techniques alternatives - Faire évoluer les systèmes de production (agriculture biologique, systèmes fourragers économes en intrants) - Améliorer les pratiques	Sables et calcaires lacustres des bassins tertiaires de Touraine (FRG095)	Mettre en œuvre la démarche « captage Grenelle » sur le bassin d'alimentation des captages d'eau potable de « la taille de la justice » à ESVRES-SUR-INDRE	Accompagner le maître d'ouvrage dans l'élaboration d'un programme d'action Mettre en œuvre les mesures relevant du dispositif ZSCE (zone soumise à contraintes environnementales)	DDT AELB, ARS, DREAL DRAAF	Syndicat intercommunal de production d'eau de TRUYES-ESVRES-CORMERY	Aides de l'AELB dans le cadre d'un contrat territorial (études, animation, MAE)	1

## <u>Hydrologie</u>

## Rappel du programme de mesures

09E1 : Mettre en place une gestion volumétrique collective	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
- Mettre en place un dispositif de suivi et de contrôle	
09F3 : Inventorier, aménager ou supprimer des plans d'eau	
- Limiter leur création	

#### Les mesures retenues localement

Aucune mesure n'est retenue dans le département d'Indre-et-Loire.

## <u>Morphologie</u>

L'Indre en aval de COURCAY L'Indrois en aval de VILLELOIN-COULANGE Le Rochette L'Echandon Le ruisseau de PONT-DE-RUAN Le Charrière

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
13A1 13A2 13A3 : Restaurer la morphologie du lit mineur, les biotopes et les biocénoses - Réaliser des petits aménagements pour restaurer les habitats	L'Indre de SACHE à la confluence avec l'Indre (FRGR 0351c pour partie, 2159,2126, 2128, 2186, 2149, 2134, 2136, 2149)	Mettre en œuvre le contrat territorial prévu par la communauté de communes du pays d'AZAY-LE- RIDEAU et de ses affluents	Instruire la déclaration d'intérêt général nécessaire à la mise en œuvre du contrat territorial	DDT AELB ONEMA CG DREAL fédération de pêche	Communauté de communes d'AZAY-LE-RIDEAU	Aides de l'AELB, du conseil général et du conseil régional dans le cadre d'un contrat territorial	1
<ul> <li>Décolmater, restaurer, créer des frayères à salmonidés</li> <li>Gérer les espèces envahissantes, embâcles, atterrissements</li> <li>13B1 13B2 13B3 : Intervenir sur les berges et la ripisylve</li> </ul>	L'Indre de COURCAY à PONT DE RUAN et ses affluents (FRGR0351b pour partie, 0351c pour partie, 0355, 2111, 2158, 2165, 2150, 2134)	Finaliser l'étude en cours et mettre en œuvre un nouveau contrat territorial sur l'Indre médiane et ses affluents (incluant un volet ouvrage sur le cours principal de l'Indre et sur l'Echandon)	Suivre l'étude en cours réalisée par le maître d'ouvrage Instruire la déclaration d'intérêt général nécessaire à la mise en œuvre du contrat territorial		Syndicat d'aménagement de la vallée de l'Indre		1
<ul> <li>Gérer les espèces         envahissantes, restaurer</li> <li>Restaurer par génie végétal,         retalutage et stabilisation des         berges, plantations</li> <li>13C1 13C2 13C3 : Gérer, aménager         ou supprimer les ouvrages existants         <ul> <li>Améliorer la gestion              hydraulique, modifier les</li> </ul> </li> </ul>	L'Indre de la limite départementale à REIGNAC SUR INDRE et ses affluents (hors Indrois) (FRGR0351b pour partie, 2141, 2242, 2100, 2095, 2069, 1475, 2071, 2101, 2109, 2133, 2058)	에 가장되었다. 생각하는 것이 하셨다. 그리고 말이 하는 것이 없다. 사람들은 사람들은 전 경우 사람들은 것이 하는 것이 되었다. 것이 없다.	Suivre l'étude en cours réalisée par le maître d'ouvrage Instruire la déclaration d'intérêt général nécessaire à la mise en œuvre du contrat territorial		Communauté de communes LOCHES développement		1

١и	_	ro	2	n	4	-	ı
v	~	rs	_	u			ı

1		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		_			IVIAIS ZUIT
ouvrages, créer des vannes de fond, aménager des passes à poissons  13 D1 : améliorer la connectivité latérale  - Reconnecter et restaurer des bras morts, prairies humides créer des frayères à brochet		Mettre en œuvre le contrat territorial signé par la communauté de communes de MONTERSOR	Suivre les travaux déclarés d'intérêt général Instruire les demandes de modifications Suivre l'étude bilan	DDT AELB ONEMA CG DREAL fédération de pêche	Communauté de communes de MONTRESOR	Aides de l'AELB, du conseil général et du conseil régional dans le cadre d'un contrat territorial	
13C1 13C2 13C3 : Gérér, aménager ou supprimer les ouvrages existants - Améliorer la gestion hydraulique, modifier les ouvrages, créer des vannes de fond, aménager des passes à poissons	L'Indre en aval de COURCAY (FRGR0351c)	Mettre aux normes les ouvrages situés sur l'Indre en aval de COURCAY	Suivre les actions menées par les syndicats de rivières sur les ouvrages Fixer les prescriptions complémentaires applicables aux ouvrages (article L. 214-17 du code de l'environnement) Mettre en demeure les propriétaire de réaliser les études et travaux nécessaires	DDT ONEMA AELB DREAL	Communauté de communes d'AZAY-LE-RIDEAU Syndicat d'aménagement de la vallée de l'Indre	Aides de l'AELB, du conseil général et du conseil régional dans le cadre d'un contrat territorial Aides de l'AELB pour les ouvrages Grenelle	2
	COURCAY	Mettre aux normes les ouvrages situés sur l'Indre en amont de COURCAY	(si l'intervention d'une collectivité s'est avérée impossible)		Communauté de communes LOCHES développement		3

#### Zones humides

## Rappel du programme de mesures

14C1 14C2 14C3 : Gérer, entretenir et restaurer les zones humides	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
- Mettre en place des conventions de gestion – contractualisation (dont mesures agro-environnementales zones humides)	,
- Acquérir des zones humides	
- Restaurer les fonctionnalités des zones humides	

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
14C1 14C2 14C3 : Gérer, entretenir et restaurer les zones humides  - Mettre en place des conventions de gestion — contractualisation (dont mesures agroenvironnementales zones humides)  - Acquérir des zones humides  - Restaurer les fonctionnalités des zones humides	L'Indre en aval de COURCAY (FRGR0351c)	Finaliser l'étude en cours et mettre en œuvre un nouveau contrat territorial sur l'Indre médiane et ses affluents (incluant un volet zones humides)	Suivre l'étude en cours réalisée par le maître d'ouvrage Instruire la déclaration d'intérêt général nécessaire à la mise en œuvre du contrat territorial	DDT AELB ONEMA CG DREAL fédération de pêche	Syndicat d'aménagement de la vallée de l'Indre	Aides de l'AELB, du conseil général et du conseil régional dans le cadre d'un contrat territorial	
	Le Vieux Cher (FRGR 2186)	Finaliser l'étude bilan mettre en œuvre un nouveau contrat territorial « zone humides »	Suivre l'étude bilan réalisée par le maître d'ouvrage Instruire la déclaration d'intérêt général nécessaire à la mise en œuvre du contrat territorial	DDT CG AELB DREAL ONEMA Fédération de pêche	Syndicat intercommunal d'aménagement des cours d'eau du bassin de l'Authion	Aides de l'AELB, du conseil général et du conseil régional dans le cadre d'un contrat territorial	1
	L'Indre en aval de COURCAY (FRGR0351c) Le Vieux Cher (FRGR 2186)	Mettre en œuvre les contrats et les chartes NATURA 2000 sur le site « basses vallées de l'Indre et de la Vienne	Suivre l'action d'animation menée par le maître d'ouvrage Instruire les demandes de contrats et de chartes	DDT DREAL ONEMA	PNR Loire Anjou Touraine	Contrats et chartes NATURA 2000	1
	L'Indre en amont de COURCAY (FRGR0351b)	Mettre en œuvre le plan de gestion de l'ENS (espace naturel sensible) « vallée de l'Indre à LOCHES, BEAULIEU-LES-LOCHES et PERRUSSON »	Suivre les actions mises en oeuvre	DDT AELB CG DREAL ONEMA	Communauté de communes LOCHES développement	Aides du conseil général pour les ENS	1
	Etang du Louroux (FRGL090)	Mettre en œuvre le plan de gestion de l'ENS (espace naturel sensible) « étang du LOUROUX »	Suivre les actions mises en oeuvre	DDT AELB DREAL ONEMA	Conseil général	Aides du conseil général pour les ENS	1

# **SECTEUR VIENNE**

#### Pollution des industriels et des collectivités

#### Rappel du programme de mesures

02C3 02C4 : Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations de moins de 2000 EH	Ensemble du secteur dans le département d'Indre-et-Loire
02D2 : Améliorer le traitement des rejets industriels non raccordés	
01B1 : Améliorer la collecte la collecte, le stockage et le transfert des eaux usées vers les stations d'épurations (temps de pluie)	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
08B6 08D1 08E1 Réduire les apports en pesticides par les collectivités et par les infrastructures publiques	
- Elaborer des plans de désherbage communaux	
- Utiliser des techniques alternatives	
- Equiper en dispositifs contre les pollutions ponctuelles	

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
02C3 02C4 : Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations de moins de 2000 EH	La Vienne en amont de la confluence avec la Creuse (FRGR 0362)	Améliorer les performances épuratoires de la station d'épuration d'ANTOGNY-LE-TILLAC	Suivre les études et la réalisation des travaux Instruire les demandes administratives	DDT AELB CG DREAL DDPP SATESE	Commune	Aides spécifiques de l'AELB sur les masses d'eau prioritaires	3
	La Vienne en aval de la confluence avec la Creuse (FRGR 0361)	la Améliorer les performances (modification d'un récépissé de déclaration production de prescriptions et la station d'épuration et la station d'épuration et la station d'épuration et la station d'en récépissé de déclaration et la station d'en récépissé de declaration et la station et	Prefecture	Commune	(30%) Programme solidarité urbain-rural (50%) Aides possibles du conseil général	3	
		Etendre la capacité de la station d'épuration de RIVIERE et améliorer ses performances épuratoires			Commune		2
	La Manse et ses affluents (FRGR 0432)	Etendre la capacité de la station d'épuration de NOYANT-DE- TOURAINE et améliorer ses performances épuratoires			Commune		1
Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations de plus de 2000 EH	La Vienne en aval de la confluence avec la Creuse (FRGR 0361)	Porter la norme phosphore à 1 mg/l pour les stations d'épuration de BEAUMONT-EN-VERON et de CHINON	Prendre un arrêté de prescriptions complémentaires Vérifier la conformité des rejets	DDT Préfecture	Commune de CHINON Communauté de communes du Véron	Sans objet	2
02D2 Améliorer les rejets industriels non raccordés	La Vienne en aval de la confluence avec la Creuse (FRGR0361) La Manse (FRGR0432) Le ruisseau de St Mexme (FRGR2114)	Mettre au normes les rejets des installations viti-vinicoles	Contrôler le respect du règlement sanitaire départemental et mettre en œuvre les mesures administratives et pénales adaptées	DDPP ONEMA DDT DREAL Préfecture	Exploitants agricoles	Sans objet	1
08B6 08E1 Réduire les apports en pesticides par les collectivités et par les infrastructures publiques  - Elaborer des plans de désherbage communaux  - Utiliser des techniques alternatives	Ensemble des masses d'eau du bassin-versant	Elaborer des plans de désherbage intégrant des techniques alternatives	Communiquer sur la mise en œuvre de plan de désherbage	DDPP AELB DDT ONEMA	Communes	Aides de l'AELB (30% sur les études et l'acquisition de matériel alternatif)	2

## Pollutions d'origine agricole

## Rappel du programme de mesures

08D2 : Equiper les exploitations agricoles pour maîtriser les pollutions ponctuelles par les pesticides	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
08E30 : Améliorer les pratique agricoles	Ensemble du secteur dans le département d'Indre-et-Loire
- Implanter des cultures intermédiaires en période de risque	
08B2 : améliorer l'animation/coordination à une échelle de bassin-versant dans le domaine agricole	bassin d'alimentation du captages d'eau potable « Champs Pulans » et « Saint
08E30 : Améliorer les pratiques agricoles	Mexme » à CHINON
- Limiter les transferts par des dispositifs tampons	bassin d'alimentation du captage d'eau potable « les Prés Moreaux » à LA-
- Améliorer les pratiques agricoles pesticides et/ou utiliser des techniques alternatives	ROCHE-CLERMAULT
	bassin d'alimentation du captage d'eau potable « la Source Morin » à SEUILLY
	Bassin-versant de la Vienne à l'exception du Négron, de la Veude et de la Bourouse
08E30 : Améliorer les pratiques agricoles	bassin d'alimentation du captages d'eau potable « Champs Pulans » et « Saint
- Améliorer les pratiques agricoles de fertilisation	Mexme » à CHINON
- Faire évoluer les systèmes de production (agriculture biologique, systèmes fourragers économes en intrants)	bassin d'alimentation du captage d'eau potable « les Prés Moreaux » à LA-
	ROCHE-CLERMAULT
	bassin d'alimentation du captage d'eau potable « la Source Morin » à SEUILLY

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
08D2 : Equiper les exploitations agricoles pour maîtriser les pollutions ponctuelles par les pesticides	Ensemble du secteur dans le département d'Indre-et-Loire	Mettre en œuvre les actions du plan végétal environnement	Instruire les demandes d'aides déposées au titre du plan végétal environnement	DDT AELB DREAL DRAAF	Exploitants agricoles	Plan végétal environnement (AELB en contrat territorial - Etat)	1
08B2 : améliorer l'animation/coordination à une échelle de bassin-versant dans le domaine	,	Mettre en œuvre un contrat territorial à volet pollutions diffuses sur le bassin-versant de la Manse	Suivre la mise en œuvre du contrat territorial	AELB DDT DREAL, ARS DRAAF	Syndicat de la Brenne et de ses affluents	Aides de l'AELB dans le cadre d'un contrat territorial (études,	1
agricole 08E30 : Améliorer les pratiques agricoles - Implanter des cultures intermédiaires en période de	Craie du Séno-Turonien du bassin-versant de la Vienne	Mettre en œuvre la démarche « captage Grenelle » sur le bassin d'alimentation du captages d'eau potable « Champs Pulans » et « Saint Mexme » à CHINON	Accompagner le maître d'ouvrage dans l'élaboration d'un programme d'action Mettre en œuvre les mesures relevant du dispositif ZSCE (zone soumise à contraintes environnementales)	DDT AELB, ARS, DREAL DRAAF	Commune de CHINON	animation, MAE)	1
risque - Limiter les transferts par des dispositifs tampons - Améliorer les pratiques agricoles pesticides et/ou	,	Mettre en œuvre la démarche « captage Grenelle » sur le bassin d'alimentation du captage d'eau potable « les Prés Moreaux » à LA- ROCHE-CLERMAULT			SIAEP de la région de SEUILLY		1
utiliser des techniques alternatives - Améliorer les pratiques agricoles de fertilisation - Faire évoluer les systèmes		Mettre en œuvre la démarche « captage Grenelle » sur le bassin d'alimentation du captage d'eau potable « la Source Morin » à SEUILLY			SIAEP de la région de SEUILLY		
de production (agriculture biologique, systèmes fourragers économes en intrants)	Le Négron et ses affluents (FRGR 0435)	Mettre en œuvre un contrat territorial à volet pollutions diffuses sur le bassin-versant du Négron	Inciter le syndicat du Négron à mettre en œuvre un contrat territorial Suivre la mise en œuvre de ce contrat	DDT AELB DREAL, ARS DRAAF	Syndicat du Négron		1

## <u>Hydrologie</u>

# Rappel du programme de mesures

09D2 : Réduire les prélèvements estivaux pour l'irrigation	Ensemble des masses d'eau du secteur dans le département d'Indre-et-Loire
- Economiser l'eau	
- Mettre en place des mesures agricoles environnementales de limitation de l'irrigation	

#### Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau	Action	Rôle de la MISEN	Services	Maître d'ouvrage	Aides financières	Priorité
	concernées	·		concernés	(pressenti ou déclaré)		
09D2 : Réduire les prélèvements	Ensemble des masses	Former les exploitants agricoles à	Suivre les actions réalisés par le maître	DDT AELB	Chambre d'agriculture	Aides de l'AELB	1
estivaux pour l'irrigation	d'eau du bassin-versant	l'utilisation de techniques	d'ouvrage	ONEMA	d'Indre-et-Loire	(économies d'eau,	
- Économiser l'eau	1	d'optimisation de l'irrigation (mise en			Association des irrigants	conseil en irrigation et	
- Mettre en place des mesures	1	place de sonde, connaissance de la			d'Indre-et-Loire	réseau d'acquisition	
agricoles environnementales		réserve utile de sol)				de données)	
de limitation de l'irrigation	1	,				·	

#### <u>Morphologie</u>

#### Rappel du programme de mesures

13A2 : Restaurer la morphologie du lit mineur pour restaurer les habitats aquatiques	La Veude, le Mâble, a Bourouse, la Manse, la Veude de Ponçay , le Ruau de
13B 13B2 13B3 : Intervenir sur les berges et la ripisylve	PANZOULT, le ruisseau de Saint-Mexme
- Gérer les espèces envahissantes, restaurer	
- Restaurer par génie végétal, retalutage et stabilisation des berges, plantations	
13C2 13C3 : Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants	
- Améliorer la gestion hydraulique, modifier les ouvrages, créer des vannes de fond, aménager des passes à poissons	
13 D1 : améliorer la connectivité latérale	
- Reconnecter et restaurer des bras morts, prairies humides, créer des frayères à brochet	
13E1: Restaurer la fonctionnalité des rivières et de leurs annexes	

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
13A2 : Restaurer la morphologie du lit mineur pour restaurer les habitats aquatiques 13B 13B2 13B3 : Intervenir sur les berges et la ripisylve - Gérer les espèces envahissantes, restaurer	La Manse et ses affluents (FRGR0432)	Finaliser l'étude en cours et mettre en œuvre un nouveau contrat territorial sur la Manse et ses affluents (incluant un volet ouvrages, contournement de plan d'eau et zones humides)	Suivre l'étude en cours réalisée par le maître d'ouvrage Instruire la déclaration d'intérêt général nécessaire à la mise en œuvre du contrat territorial	DDT AELB ONEMA CG DREAL fédération de pêche	Syndicat de la Manse et de ses affluents	Aides de l'AELB, du conseil général et du conseil régional dans le cadre d'un contrat territorial	1
- Restaurer par génie végétal, retalutage et stabilisation des berges, plantations 13C2 13C3 : Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants :	La Veude, le Mâble et leurs affluents (FRGR 0433 et 0434)	Finaliser l'étude bilan du précédent contrat restauration-entretien et mettre en œuvre un nouveau contrat territorial sur la Veude et le Mâble	Suivre l'étude bilan réalisée par le maître d'ouvrage Instruire la déclaration d'intérêt général nécessaire à la mise en œuvre du contrat territorial		Communauté de communes du Richelais		2
Améliorer la gestion hydraulique, modifier les ouvrages, créer des vannes de fond, aménager des passes à poissons	Le Négron et ses affluents (FRGR 0435)	Mettre en œuvre le contrat territorial signé par le syndicat du Négron et mettre en œuvre une étude bilan	Suivre les travaux déclarés d'intérêt général Instruire les demandes de modifications Suivre l'étude bilan		Syndicat du Négron		1
13 D1 : améliorer la connectivité latérale-Reconnecter et restaurer des bras morts, prairies humides, créer des frayères à brochet 13E1: Restaurer la fonctionnalité des rivières et de leurs annexes	La Bourouse et ses affluents	Actualiser l'étude réalisée en 2005 et mettre en œuvre un contrat territorial sur la Bourouse et ses affluents	Inciter le maître d'ouvrage à reprendre l'étude et la suivre Instruire la déclaration d'intérêt général nécessaire à la mise en œuvre du contrat territorial		Communauté de communes du Bouchardais		2

M	а	rs	2	n	1	1

13 D1 : améliorer la connectivité	La Vienne en aval de la	Restaurer les frayères à brochet sur	Suivre les actions de restauration de	DDT ONEMA	Fédération de pêche	Aides de l'AELB, du	1
latérale	confluence avec la	la Vienne	frayères à brochets menées par la	AELB CG		conseil général et du	
- Reconnecter et restaurer des	Creuse (FRGR 0361)		fédération de pêche	DREAL		conseil régional dans	
bras morts, prairies humides,						le cadre d'un contrat	
créer des frayères à brochet						territorial	

## Zones humides

## Rappel du programme de mesures

14C1 14C2 14C3 : Gérer, entretenir et restaurer les zones humides	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
- Mettre en place des conventions de gestion – contractualisation (dont mesures agro-environnementales zones humides)	
- Acquérir des zones humides	
- Restaurer les fonctionnalités des zones humides	

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
14C1 14C2 14C3 : Gérer, entretenir et restaurer les zones humides  - Mettre en place des conventions de gestion – contractualisation (dont mesures agroenvironnementales zones humides)  - Acquérir des zones humides - Restaurer les fonctionnalités des zones humides		Mettre en œuvre les contrats et les chartes NATURA 2000 sur le site « basses vallées de l'Indre et de la Vienne » (notamment sur le bocage du Véron, le marais de THIZAY et le secteur de SAINT MEXME)	Suivre l'action d'animation menée par le maître d'ouvrage Instruire les demandes de contrats et de chartes	DDT DREAL ONEMA	PNR Loire Anjou Touraine	Contrats et chartes NATURA 2000	1

# SECTEUR CREUSE

#### Pollution des industriels et des collectivités

#### Rappel du programme de mesures

02D2 : Améliorer le traitement des rejets industriels non raccordés
08B6 08D1 08E1 Réduire les apports en pesticides par les collectivités et par les infrastructures publiques
- Elaborer des plans de désherbage communaux
- Utiliser des techniques alternatives
- Equiper en dispositifs contre les pollutions ponctuelles

#### Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
06E1 : Mettre en conformité les stations industrielles pour maîtriser les rejets de micropolluants	Mettre en œuvre la « recherche dangereuses des substances dans l'eau » pour la papeterie SEYFFERT	Mettre en œuvre la « recherche des substances dans l'eau » pour la papeterie SEYFFERT	Imposer la recherche des substances polluantes dans l'eau par arrêté préfectoral et suivre sa mise en oeuvre	DREAL AELB DDT	Exploitants	Aides de l'AELB (50% sur les études)	1
08B6 08E1 Réduire les apports en pesticides par les collectivités et par les infrastructures publiques  - Elaborer des plans de désherbage communaux  - Utiliser des techniques alternatives	Ensemble des masses d'eau du bassin-versant	Elaborer des plans de désherbage intégrant des techniques alternatives	Communiquer sur la mise en œuvre de plan de désherbage	DDPP AELB DDT ONEMA		Aides de l'AELB (30% sur les études et l'acquisition de matériel alternatif)	1

#### Pollutions d'origine agricole

08D2 : Equiper les exploitations agricoles pour maîtriser les pollutions ponctuelles par les pesticides	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
08B2 : améliorer l'animation/coordination à une échelle de bassin-versant dans le domaine agricole	Ensemble du secteur dans le département d'Indre-et-Loire
08E30 : Améliorer les pratiques agricoles	
- Limiter les transferts par des dispositifs tampons	
- Améliorer les pratiques agricoles de fertilisation	
- Faire évoluer les systèmes de production (agriculture biologique, systèmes fourragers économes en	
intrants)	
08E30 : Améliorer les pratiques agricoles	Bassin d'alimentation du captage d'eau potable de DESCARTES (source de la Crosse)
<ul> <li>Améliorer les pratiques agricoles pesticides et/ou utiliser des techniques alternatives</li> </ul>	Bassin-versant de la Creuse à l'amont de la confluence de la Gartempe
- Implanter des cultures intermédiaires en période de risque	

Mesure	Masses d'eau	Action	Rôle de la MISEN	Services	Maître d'ouvrage	Aides financières	Priorité
	concernées		<u> </u>	concernés	(pressenti ou déclaré)		
08D2 : Equiper les exploitations	Ensemble du secteur	Mettre en œuvre les actions du plan	Instruire les demandes d'aides déposées	DDT AELB	Exploitants agricoles	Plan végétal	1
agricoles pour maîtriser les pollutions	dans le département	végétal environnement	au titre du plan végétal environnement	DREAL DRAAF		environnement (AELB	]
ponctuelles par les pesticides	d'Indre-et-Loire		1			en contrat territorial -	
		1				Etat)	

l'animation/coordination à une échelle de bassin-versant dans le domaine agricole	Nappe alluviale de la Creuse (non définie en tant que masse d'eau)	Mettre en œuvre la démarche « captage Grenelle » sur le bassin d'alimentation du captages d'eau potable de la « source de la	Accompagner le maître d'ouvrage dans l'élaboration d'un programme d'action Mettre en œuvre les mesures relevant du dispositif ZSCE (zone soumise à	DDT AELB, ARS, DREAL DRAAF	SIAEP de la source de la Crosse	Aides de l'AELB dans le cadre d'un contrat territorial (études, animation, MAE)	1
08E30 : Améliorer les pratique		Crosse » à DESCARTES	contraintes environnementales)			,,	
agricoles			,				
<ul> <li>Limiter les transferts par des</li> </ul>							
dispositifs tampons							1
- Améliorer les pratiques	l						
agricoles de fertilisation							
- Faire évoluer les systèmes				1	+		•
de production (agriculture							
biologique, systèmes		}					
fourragers économes en					İ		
intrants)							
- Améliorer les pratiques agricoles pesticides et/ou							
utiliser des techniques						1	
alternatives							
- Implanter des cultures							
intermédiaires en période de							
risque							

## <u>Hydrologie</u>

Aucune mesure n'est proposée dans le programme de mesures et il n'apparaît pas nécessaire d'en retenir au niveau départemental.

## **Morphologie**

## Rappel du programme de mesures

<ul> <li>13A2 : Restaurer la morphologie du lit mineur pour restaurer les habitats aquatiques</li> <li>13B 13B2 13B3 : Intervenir sur les berges et la ripisylve <ul> <li>Gérer les espèces envahissantes, restaurer</li> <li>Restaurer par génie végétal, retalutage et stabilisation des berges, plantations</li> </ul> </li> <li>13C2 13C3 : Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants <ul> <li>Améliorer la gestion hydraulique, modifier les ouvrages, créer des vannes de fond, aménager des passes à poissons</li> </ul> </li> <li>13 D1 : améliorer la connectivité latérale <ul> <li>Reconnecter et restaurer des bras morts, prairies humides, créer des frayères à brochet</li> </ul> </li> <li>13E1: Restaurer la fonctionnalité des rivières et de leurs annexes</li> </ul>	L'Esves et ses affluents La Claise et ses affluents Le ruisseau de la Brineraye	
--	---	--

#### Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
13A2 : Restaurer la morphologie du lit mineur pour restaurer les habitats aquatiques 13B 13B2 13B3 : Intervenir sur les	La Claise et ses affluents (FRGR 0426, 0249, 0430, 1994, 2021	Mettre en œuvre le contrat territorial signé par la communauté de communes de la Touraine du Sud	Suivre les travaux déclarés d'intérêt général Instruire les demandes de modifications	DDT AELB ONEMA CG DREAL fédération de	Communauté de communes de la Touraine du sud	Aides de l'AELB, du conseil général et du conseil régional dans le cadre d'un contrat	1
berges et la ripisylve	L'Esves et ses affluents (FRGR 1541, 0431, 2089, 2075, 2065)	Mettre en œuvre un contrat territorial sur l'Esves et ses affluents	Inciter le maître d'ouvrage à mettre en œuvre les travaux prévus par l'étude bilan Instruire la déclaration d'intérêt général nécessaire à la mise en œuvre du contrat territorial	pêche	Syndicat de l'Esves	territorial	2
13C2 13C3 : Gérér, aménager ou supprimer les ouvrages existants - Améliorer la gestion hydraulique, modifier les ouvrages, créer des vannes de fond, aménager des	La Creuse en amont de DESCARTES (FRGR 0365b et 0366a)	Mettre aux normes les ouvrages situés sur la Creuse	Fixer les prescriptions complémentaires applicables aux ouvrages (article L. 214-17 du code de l'environnement) Suivre la réalisation des travaux Mettre en demeure les propriétaire de réaliser les études et travaux nécessaires	DDT ONEMA CG DREAL fédération de pêche	Propriétaires et exploitants	Aides de l'AELB sur les ouvrages Grenelle	1
passes à poissons	La Claise (FRGR 0426)	Mettre aux normes les ouvrages situés sur la Claise	Suivre l'étude réalisée par la communauté de communes de la Touraine du sud Fixer les prescriptions complémentaires applicables aux ouvrages (article L. 214-17 du code de l'environnement) <sup>3</sup> Mettre en demeure les propriétaire de réaliser les études et travaux nécessaires (si l'intervention d'une collectivité s'est avérée impossible) <sup>4</sup>	DDT ONEMA AELB DREAL	Communauté de communes de la Touraine du sud	Aides de l'AELB, du conseil général et du conseil régional dans le cadre d'un contrat territorial Aides de l'AELB sur les ouvrages Grenelle	2

#### **Zones humides**

#### Rappel du programme de mesures

14C1 14C2 14C3 : Gérer, entretenir et restaurer les zones humides	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
- Mettre en place des conventions de gestion – contractualisation (dont mesures agro-environnementales zones humides)	
- Acquérir des zones humides	
- Restaurer les fonctionnalités des zones humides	

#### Les mesures retenues localement

Aucune mesure n'est retenue dans le département d'Indre-et-Loire.

Sous réserve du classement de ces ours d'eau en application de l'article L. 214-17 du code de l'environnement Sous réserve du classement de ces ours d'eau en application de l'article L. 214-17 du code de l'environnement